Suivent quelques autres articles d'un moindre intérêt.

On lit les lignes suivantes dans la *Gazette d'Autriche* :

« Le ministère a adressé, par l'intermédiaire du ministre de Russie à Vienne, une note au cabinet de St-Pétersbourg pour demander des explications sur la concentration de troupes russes sur les rives du Pruth. Le gouvernement russe a donné à entendre que cette concentration était motivée par l'état d'effervescence où se trouvaient les principautés danubiennes, mais il a déclaré en même temps que son intention était de maintenir des rapports d'amitié avec la Hongrie, tant que celle-ci ne ferait pas des préparatifs de guerre contre la Russie. »

PESTH.

Dans la séance du 11 juillet de la table des députés, M. Kossuth, ministre des finances, est monté à la tribune et, dans un discours qui a duré deux heures, a présenté un compte-rendu détaillé des actes du ministère pendant les quatre derniers mois, et a engagé la chambre, attendu que la patrie était en danger, à sauver le pays en accordant une levée de 200,000 hommes et une allocation de 42 millions de florins. Il a terminé son discours par ces mots : « Aujourd'hui, nous sommes ministres, demain, il nous faudra peut-être céder la place à d'autres, mais il faut en tout temps sauver la patrie. Nous accorderez-vous ce que nous vous demandons ? » Toute la chambre s'est levée alors en signe d'assentiment. « Je m'abaisse devant la grandeur d'une pareille nation, dit alors Kossuth, élève de cette unanimité. »

Les 42 millions votés par la chambre, seront obtenus par la voie de l'emprunt. Le ministère n'exige pour le moment qu'une levée de 40,000 hommes et 10 à 12 millions de florins.

SCHLESWIG-HOLSTEIN.

Le *Correspondant de Hambourg* dit, sous la date de Rendsbourg, 15 juillet, que les conditions de paix ont été rejetées et que la guerre avec le Danemark va être continuée. Par suite de la reprise des hostilités, le corps franc du major de Taun ne sera pas dissous.

D'un autre côté, on lit dans la *Börsenhalle*, sous la rubrique de Hadersleben, 15 juillet :

« M. le lieutenant-général de Neumann, aide-de-camp-général de S. M. le roi de Prusse, est arrivé ici et a apporté, à ce qu'on assure positivement, au général de Wrangel, l'ordre de ne rien entreprendre avec les Danois qu'à des conditions qui permettent de supposer qu'il sera ratifié avec certitude par le vicaire de l'Empire. »

(Correspondances particulières.)

ROUMÉLIE. ANDRINOPLE, 28 *juillet*. — Des troupes de cavalerie nous arrivent presque journellement de la capitale, et après 2 ou 3 jours de repos, elles continuent leur route pour les Lords du Danube. On se prépare d'autant plus de ces lieux pour, que le choléra, depuis une semaine, fait de grands progrès dans cette ville. C'est le 22 du courant, que la maladie s'y est manifestée d'une manière inquiétante; ce jour là, il y eut parmi les diverses nations 95 attaques dont 12, suivies de mort. Les jours suivans le nombre des attaques augmenté. Bref, on a déjà signalé jusqu'à ici, 1250 cas dont 410 suivis de mort. Une véritable panique s'est emparée de tous les habitants, qui se réfugient dans les villages environnans. En attendant, les diverses communautés ont prises des mesures très appropriées à la circonstance. Rustem pacha a fait préliminer, sous des peines sévères, la vente de la plupart des herbages, fruits reconnus nuisibles à la santé.

La poste d'Autriche de la semaine passée, qui devait, selon son ordinaire, arriver le mercredi, n'a pu que le lundi de cette semaine.

Il règne des chaleurs extraordinaires, et la nouvelle une est attendue avec une vive impatience, dans l'espoir de voir la pluie rafraîchir la température et modifier la maladie qui vient de nous envahir.

MACÉDOINE. SALONIQUE, 26 *juillet*.- Depuis huit jours, le choléra préoccupe uniquement l'esprit des habitans de Salonique. On compte déjà 12 décès. Toutes les personnes atteintes de la terrible maladie, sont mortes en moins de 24 heures. La première victime aurait été une femme venue de Brousse. Dans les premiers jours de l'apparition du choléra, la peur et la consternation étaient à son comble; un grand nombre de personnes s'évanouissaient, la moindre petite indisposition donnait des inquiétudes; on appelait le médecin; le plus grand désordre régnait dans les familles dont plusieurs quittèrent la ville. Des imprimés publiés en diverses langues par un de nos médecins, indiquaient le genre de vie et le régime qu'il faut suivre pour se préserver du choléra. Maintenant, y voient que la maladie ne fait pas de grands progrès, on commence à se tranquilliser un peu et à espérer de la voir s'éloigner de nos murs. Dès les premiers jours, les Rabbins tinrent une séance dans la maison d'un de leurs correligionnaires, pour aviser aux moyens de pourvoir aux besoins de l'indigence, moyennant la création d'une caisse de secours par souscription volontaire. On recueillit tout d'abord une somme de 6,000 piastres.

L'autorité locale, sur l'avis des principaux médecins, vient de prohiber l'entrée en ville de certains herbages et fruits nuisibles, y compris les melons. Elle a aussi donné des ordres pour nettoyer les rues dans les divers quartiers de la ville.

La maladie s'est manifestée chez les Israélites, les Grecs et les *Mamins*; deux hommes appartenant à cette secte en ont été atteintes.

L'intérieur, excepté Kataferia, où la maladie s'était d'abord manifestée, jouit d'une bonne santé.

Par l'*Erégli*, vapeur ottoman venu de Constantinople lundi dernier, est arrivé le nouveau mudir, percepteur, Hadji Namik efendi.

SYRIE. JAFFA, 2 *juillet*. — Un fait grave vient de se passer sur la route de Jérusalem. Le 25 du mois passé, Sayd-Samban, frère du gouverneur de Loud, retournait de Jérusalem où il s'était rendu pour remettre au trésor, de la part de ce dernier, la somme de 40 mille piastres.

Arrivé à Ayn-Sifa, plusieurs hommes armés du parti d'Abougasch, l'attaquèrent et le tuèrent. Cette nouvelle étant parvenue à la famille Samban, qui a un grand parti dans le pays, elle prit les armes avec les siens et alla piller quelques villages appartenant au parti d'Abougasch. Les deux partis étaient sur le point d'en venir aux mains, lorsque Moustapha pacha de Jérusalem s'empressa d'envoyer un détachement de cavalerie pour les en empêcher. Jusqu'à présent, nous ignorons le résultat de cette affaire, qui ne laisse pas que d'être tant soit peu grave.

Le pacha de Jérusalem vient d'être destitué, il sera remplacé par le pacha d'Acre.

BEYROUTH, 5 *juillet*.— Le chef de l'expédition scientifique des Etats-Unis d'Amérique, M. le capitaine Lynch, chargé, comme vous le savez, d'explorer la Mer-Morte, est arrivé à Beyrouth jeudi passé, venant en dernier lieu de Damas et de Balbek. M. Lynch a terminé ses opérations. Il s'embarquera bientôt pour l'Amérique.

Hier, 4, du courant, le consulat des Etats-Unis à Beyrouth a célébré le 72me anniversaire de l'indépendance de cette République. Tous les consulats de cette ville ont pris part à cette fête, en arborant leurs couleurs qui ont flotté jusqu'au soir.

M. Combes, consul de la République française à Damas, est de retour de Marseille, vient de partir pour se rendre à son poste.

M. Joseph Catafago, chancelier-interprète du consulat-général de Prusse, à Beyrouth, qui, à force de recherches et de dépenses, parvint à découvrir les hautes régions qui ont la religion des Ansariés, que cette peuplade cache avec le plus grand soin (1), vient également de découvrir et de traduire en français, un livre fort intéressant, sur la religion des *Ismaélités* qui habitent le Cadmous. M. Catafago se propose de publier sa traduction, avec le texte arabe, en allemagne.

ALEP, 22 *juillet*. — Le choléra, qui a fait de nombreuses victimes pendant le courant de l'hiver dernier dans les villes situées sur les rives du Tigre et de l'Euphrate, et qui depuis deux mois faisait payer un tribut considérable de mortalité à la ville d'Alep, distante de vingt lieues à peu près d'Alep, a éclaté dans cette dernière ville au commencement de juillet. Les premières attaques de cette maladie ont présenté un caractère peu dangereux. Elles se manifestaient par une chlorème dont on guérissait en peu de jours quand les remèdes étaient appliqués à temps, mais depuis le 1 juillet, cette maladie s'est changée en choléra asiatique, s'est répandue rapidement et est devenue très meurtrière, soit à cause des grandes chaleurs, soit à cause de l'abondon dans lequel sont laissés les cholériques et du manque de secours pour les malades. Il n'y a que trois médecins européens à Alep, ville qui renferme 75 à 80,000 âmes. M. Emerat français, médecin de la quarantaine arrivé depuis peu ici, M. Tommasini italien, et M. Louis allemand. Ils montrent un dévouement à toute épreuve pour porter secours à leurs malades, malgré tout leurs efforts, ils ne peuvent en soigner qu'un très petit nombre. Tous les quartiers de la ville sont aujourd'hui sous l'influence du fléau. Le chiffre des morts s'élève journellement. Depuis le 7 jusqu'au 22, il présente un total de plus de 2,000 victimes dont les trois quarts sont des Musulmans. La population des Ottomans est de 55,000 âmes à Alep. Leur croyance dans la fatalité et leur pauvreté les empêchent, à l'exception des familles riches, de prendre des précautions d'hygiène, de régime alimentaire et d'isolement. Depuis le 1 juillet, il est mort environ 20 à 140 individus. Plusieurs personnes des classes aisées ont été frappées, mais en général ce sont celles des classes les plus pauvres, le plus mal logées, le plus mal nourries qui sont atteintes. Les personnes attaquées meurent presque toutes sans secours. Elles meurent après 7 ou 8 heures et souvent après 3 ou 4. Les Européens que le choléra a fait périr jusqu'à présent sont : M. Honoré Vidal, ancien drogman de la légation de France en Perse, M. Pons, Mme Antoine Germain, jeune femme de 22 ans, M. Boccacci italien et M. Sisso italien. M. Honoré Vidal n'était de Paris à Alep que depuis 2 mois; il avait obtenu sa pension de retraite et était venu rejoindre sa femme dans cette ville où il est né et où il s'était fixé.

La mortalité des derniers jours a jeté une telle épouvante dans la ville, qu'elle est presque déserte. Il n'y a de boutiques ouvertes dans les bazar que celles des bouchers, des boulangers et d'autres marchands de comestibles. Tous ceux qui le peuvent sont strictement renfermés chez eux et prennent toutes les précautions usitées en temps de peste.

Sept ou huit mille habitans d'Alep, chrétiens, musulmans, juifs, étrangers ont fui. De ce nombre sont les consuls d'Autriche, de Russie, de Prusse, de Toscane, d'Amérique, de Hollande et de Suède, israélites qui composent la nombreuse famille de Picciotto. M. Marcopoli, consul de Naples et M. Brunghello consul d'Espagne se sont aussi éloignés d'Alep avec leurs familles.

M. Despréaux de St Sauveur, consul de la République française, M. Werry consul d'Angleterre et M. Molinari consul de Sardaigne sont restés à leur poste. MM. Werry et Molinari continuent à habiter leurs maisons du *Kettab*, faubourg situé hors de la ville près des jardins, et M. Despréaux de St-Sauveur la maison consulaire de France placée dans l'intérieur de la ville et au centre des quartiers les plus atteints pour le choléra. Ces consuls, en restant au milieu du fléau, contribuent beaucoup à rassurer la population et leurs nationaux, et la conduite de M. Despréaux de St-Sauveur est d'autant plus louable, qu'ayant été admis à faire valoir ses droits à la retraite par un arrêté du gouvernement provisoire et ayant une nombreuse famille à préserver, il ayant bien pu s'éloigner du danger.

(1) Voir le N° 55 du *Journal asiatique*. Mois de février 1845. T. XI. et le *Zeitschrift der Deutschen morgenlaüdischen Gesellschaft herausgegeben von den geschäftsführern Hefft III und IV*.
De Leipzig 1844. Page 355.

La colonie française d'Alep a vu avec peine la mesure prise contre ce consul, qui est animé du plus ardent patriotisme et dont l'âge peu avancé, l'expérience et les connaissances faisaient espérer qu'il servirait encore longtemps son pays. Cette colonie a pour ce consul et sa famille la même estime et la même sympathie qu'ils ont su inspirer dans les différents postes consulaires que M. de St-Sauveur a occupés. Cette estime et cette sympathie ne font qu'augmenter, en voyant le courage et l'héroïsme avec lesquels cette famille supporte les chagrins qu'elle éprouve coup sur coup depuis son arrivée à Alep au mois de novembre dernier, chagrins occasionnés par la mort funeste et accidentelle de leur plus jeune fils, par la perte de deux effets les plus précieux volés par les Turkmènes, par l'admission de M. de St-Sauveur à faire valoir ses droits à la retraite, et par le spectacle douloureux et les dangers que présente une ville aussi cruellement ravagée par le choléra, que l'est Alep en ce moment.

M. Edmmond de Lesseps précédemment consul à Tarsous, a été nommé consul à Alep, en remplacement de M. de St-Sauveur. Le consulat de Tarsous a été supprimé, et il lui a été substitué une agence consulaire ressortissante par un traitement de trois mille francs. M. de Lamartine a confié cette agence à M. Mazollier, qui a eu l'avantage de lui servir de drogman quand il voyageait en Syrie.

GRÈCE. ATHÈNES, 28 *juillet*. — Le nouveau cabinet n'a pas encore répondu à l'attente publique, par des actes qui, à l'en croire, devait remplir le vide immense laissé par les administrations qui l'ont précédé. Serait-il vrai, ainsi que certains ministres en font la confidence à leurs amis, pour se justifier de leur inaction, serait-il vrai que c'est dans les plus hautes régions qu'on trouve la cause des difficultés pour la prompte et régulière expédition des affaires? S'il en était ainsi, il faudrait désespérer du sort d'un pays gouverné par des hommes qui, tous, à de très rares exceptions près, sacrifient indépendance et volonté à l'amour du pouvoir. Tel est le gouvernement actuel dont les membres ne cessaient, pourtant, de reprocher au cabinet précédent, dans l'une et l'autre chambre, la conduite pusillanime qu'il tient lui-même en ce jour.

On assure que M. Risos est nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Constantinople. M. Spanidakis, ancien ministre des finances, a été nommé caissier-général; une des places de conseiller à la cour des comptes a été donnée à M. Démetrius Drossos, et M Ramphos a été appelé à faire partie de la même cour.

Rien encore à vous annoncer par le courrier d'aujourd'hui, si ce n'est un brigandage commis sur le territoire ottoman par un corps de 150 soldats hellènes qui combattaient la dernière insurrection de la Pléiotide, sous les ordres du général Mamouris. Cette horde envahit le village de Bissoutsa, en Thessalie, et enleva, en argent et objets précieux, pour une somme d'environ 800,000 piastres turques. Dans une seconde tentative, les mêmes brigands furent attaqués par les troupes turques, au moment où ils franchissaient la frontière, et durent rentrer sur le territoire hellénique un peu plus vite, peut-être, qu'ils ne l'auraient désiré.

Quant à la question relative à la demande d'extradition de l'assassin de M. Musurus, le gouvernement hellénique paraît n'avoir voulu tenir aucun compte des conseils qui lui ont été donnés, à cet égard, par les représentants des grandes puissances; dans un conseil des ministres, auquel assistait le roi, il a été définitivement décidé qu'Apostole N.dir ne serait pas rendu à la Turquie.

EXTERIEUR.

FRANCE. PARIS, 18 *juillet*. — La comité du travail de l'Assemblée nationale s'est occupé de la proposition de M. Morin, relative à la modification des articles 414, 415 et 416 du Code pénal concernant les coalitions. Le comité a adopté en principe que tous ceux qui par voies de fait, menaces ou actes d'intimidation voulaient nuire à la liberté du travail en empêchant les ouvriers de travailler, ou en détournant les patrons de faire travailler, seraient punis de six jours à six mois de prison, nonobstant l'amende de 25 à 500 fr. à laquelle ils pourraient être en outre condamnés. Les complices seraient assujettis à la même peine.

Le même jour, le comité des finances s'est occupé de la proposition de M. Léon Faucher sur les comptoirs d'escompte. M. Léon Faucher a présenté des développemens très-étendus en faveur de son projet qui tend à ouvrir un crédit de 100 millions pour la souscription de l'Etat en faveur des comptoirs nationaux. Voici sa proposition :

« L'Assemblée Nationale décrète :

« Art. 1er. Dans chaque ville industrielle ou commerciale de la France, il sera créé un comptoir national d'escompte, destiné à relever, à répandre le crédit, et à l'étendre à toutes les branches de la production.

« Art. 2. Ces comptoirs auront un capital dont le chiffre variera suivant les besoins des localités. Le capital des comptoirs déjà établis en vertu du décret du 7 mars, devra être accru.

« Art. 3. Le capital des comptoirs sera formé dans les proportions suivantes :

« 25 pour cent en argent par les souscripteurs ;

« 25 pour 100 en obligations par les villes;

« 50 pour 100 par l'Etat, dont moitié en argent et moitié en fonds de l'amortissement, sous forme d'échance.

« Art. 4. Un crédit de 100 millions est ouvert au ministre des finances, sur les ressources extraordinaires de l'exercice 1848, pour la contribution de l'Etat aux comptoirs nationaux d'escompte.

« Art. 5. Les propositions relatives à la création de ces comptoirs seront adressées au ministre des finances, qui après avoir vérifié les versemens faits et les engagemens pris par les souscripteurs, assurera la part de contribution des villes et du Trésor.

« Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret. »

— Dans la séance du 10, l'Assemblée nationale a voté deux décrets. L'un a pour but de permettre aux jeunes gens de dix-sept ans de contracter des engagemens dans la marine, afin qu'ils puissent ouvrir sous le drapeau et avec la garantie de la discipline militaire aux jeunes ouvriers sans ouvrage. La mesure sera essentiellement provisoire, car tout le monde reconnaît qu'elle est mauvaise au point de vue militaire, et qu'un soldat de dix-sept ans n'est guère en état de supporter les fatigues du service. L'autre décret accorde au gouvernement une somme de 500,000 fr. pour dépenses de police secrète. M. Senard a encore prévenu la Chambre que cette somme ne suffirait pas. La discussion n'a d'ailleurs eu aucun caractère politique.

A la fin de la séance, M. Senard, ministre de l'intérieur, a présenté plusieurs projets de décret relatifs au rétablissement du cautionnement des journaux et des lois de 1819, 1828 et 1830 contre les *abus* de la presse, un projet de décret sur la police des clubs.

— Un autre projet, relatif à une subvention de 670,000 fr., pour venir en aide aux théâtres de Paris, a été renvoyé au comité de l'intérieur.

— Dans la séance du 12, l'Assemblée nationale a voté un décret portant que le général Duvivier et M. Charbonnel ont bien mérité de la patrie, et que le corps du général Duvivier sera déposé aux Invalides.

— Les funérailles du général Duvivier ont été célébrées le 14, à dix heures et demie, à l'hôpital du Val-de-Grâce.

— Dans le but de procurer immédiatement de l'ouvrage aux ouvriers, l'Assemblée nationale a voté, dans sa séance du 13, que toutes les maisons qui seront construites avant le 1er janvier prochain, seront exemptes de l'impôt pendant 15 ans.

Dans cette même séance, l'Assemblée a voté d'urgence et sans discussion, le projet de décret concernant l'emprunt de 2 millions à contracter par la ville de Marseille, pour l'achèvement du canal de la Durance.

— Dans la séance du 14, le projet de loi sur les clubs a été peu controversé. La plupart des membres qui ont traité la question ont admis en principe l'existence des clubs, qui doivent finir par enlever tout prétexte à l'organisation des sociétés secrètes; mais ils veulent qu'ils soient réglementairement exercé sur eux une surveillance active, pour prévenir tous les excès. Quelques membres ont exprimé le doute que les clubs puissent jamais s'implanter en France sans troubler la société.

— Dans la séance du 15, deux pétitions de Marronites ont donné lieu à une discussion qui a été pour M. Poujoulat l'occasion de répéter sur le Liban ce qui a été dit mille fois avec plus de passion que de vérité.

— Dans la séance du 17, M. Lherbette a interpellé le ministre des affaires étrangères sur l'entrée des Russes dans les principautés du Danube. Comme ce fait n'était pas encore considéré comme certain à Paris, la discussion ne s'est pas prolongée, et il n'a été pris aucune résolution.

La chambre a voté ensuite 680,000 fr. pour les théâtres de Paris à titre de secours, 200,000 fr. pour les artistes et 100,000 pour les hommes de lettres. Puis l'Assemblée a décidé qu'un monument en marbre serait élevé à l'archevêque dans l'Eglise de Notre-Dame avec ces deux inscriptions: *Que mon sang soit le dernier versé! Le bon pasteur donne son sang pour ses brebis*. Un crédit de 50,000 francs a été ouvert à cet effet au ministère de l'intérieur.

— Les bureaux de l'Assemblée ont beaucoup avancé cette semaine leur examen du projet de constitution. Trois bureaux ont complétement terminé leur travail; quatre ont nommé MM. Dupin, rapporteur auprès de la commission de constitution. Les chapitres 3 et 4, sur le pouvoir exécutif et le conseil d'Etat de la République, ont donné lieu, dans presque tous les bureaux, à de longs et importans débats. Deux systèmes surtout ont été vivement discutés : le système de la commission qui délègue le pouvoir exécutif à un président nommé par le suffrage direct et universel, et le système d'élection du président par l'Assemblée nationale.

— Les travaux de la commission chargée de faire une enquête générale sur les événemens de juin et sur la journée du 15 mai sont, à ce qu'il paraît, fort avancés.

— Chaque jour apporte sa cérémonie funèbre. Celle du 8, du moins, n'est pas le fait de nos discordes. Chateaubriand, auquel on a rendu les honneurs funéraires, s'était depuis longtemps retiré du monde politique et littéraire où il a brillé d'un si vif éclat pendant le premier quart du siècle.

Une foule nombreuse et choisie se pressait aujourd'hui autour du cercueil du grand écrivain dans l'étroite église des missions étrangères. Il y avait là des membres de l'académie en costume, des représentans du peuple, des hommes de lettres, des élèves de l'école normale avec leur uniforme, etc.

M. Patin a lu, au nom de l'académie, un discours dans lequel il a résumé rapidement la vie et caractérisé l'œuvre du grand écrivain.

Le cercueil a été ensuite déposé dans les caveaux de l'église, d'où il sera tiré pour être porté auprès de Saint-Malo, dans un lieu où l'auteur du *Génie du Christianisme* avait depuis longtemps préparé sa sépulture.

— Le bateau à vapeur le *Cocyte*, arrivé d'Alger le 7 à Toulon avec la correspondance et 324 passagers militaires, a apporté des nouvelles qui ont une certaine gravité. Ce vapeur est parti d'Alger à la place de la frégate à vapeur le *Labrador*, qui a été retenue pour transporter des troupes en France. Il y a eu à Alger une très grande agitation, qui a même sur quelques points un caractère de révolte.

Plusieurs bâtimens étaient déjà partis avec des troupes. Un bataillon du 36e de ligne, qui se trouvait à Alger, a dû être embarqué pour Bougie le 4 juillet.

On disait à Alger, au départ du courrier, que l'agitation avait gagné une notable partie de la Kabylie, et qu'une affaire assez chaude avait eu lieu à peu de distance de Bougie, où les indigènes se seraient montrés en force.

ANGLETERRE. LONDRES, 16 *juillet*. — Dans la séance du 7, la chambre des communes s'est occupée d'une motion de M. Hume sur sur la réforme parlementaire, qui a été rejetée par 351 voix contre 84.

— On lit dans l'article de la Cité du *Standard* du 15 :

« Les affaires de la France n'ont pas cessé d'exercer sur notre bourse une influence très heureuse. Il est vraisemblable qu'il en sera ainsi tant que les Mamins s'abstiendront d'intervenir dans les affaires de pays voisins. »

— On écrit de Birmingham au *Morning-Herald* du 15 juillet :

« Par suite de la mauvaise situation du commerce, les ouvriers souffrent considérablement, et des milliers d'habités ouvriers se trouvent privés de tous moyens d'existence. »

— La *Gazette officielle* annonce que les dépenses ayant excédé les revenus, il ne sera consacré aucune somme au fonds d'amortissement de la dette nationale.

— Le ministère anglais continue à prendre des mesures répressives en Irlande. Il a fait supprimer plusieurs journaux et fera probablement fermer plusieurs clubs.

Il poursuit également les charlatans. Quatre des principaux chefs ont été déclarés coupables de sédition par le jury.

— Il résulte des relevés des commissaires de l'émigration, que dans le cours de l'année dernière, 258,350 personnes ont émigré du royaume, savoir: 63,090 d'Angleterre, 5,600 d'Ecosse, et 179,460 d'Irlande. Ce chiffre est bien supérieur à celui des émigrations des années précédentes.

— On lit dans les journaux anglais :

« Dans une des séances de la Chambre des Communes, lord John Russell a présenté le résumé d'un bill qu'il se propose de présenter pour mettre un terme à la corruption des élections. Lord John Russell a déclaré que, toutes les fois qu'un comité électoral sera appelé à examiner des faits de fraude et de corruption, la commission pourra, si l'affaire est abandonnée par les parties ou si les parties ne veulent pas ou ne peuvent pas administrer la preuve, faire un rapport à la Chambre et déclarer qu'elle estime qu'une enquête est nécessaire. Dans ce cas, la commission pourrait procéder elle-même à l'enquête ou déléguer ses pouvoirs. Lord John Russell a obtenu la permission de présenter le bill. »

PRUSSE. BERLIN, 14 *juillet*. — On prépare ici une pétition nouvelle ayant pour but de demander que dans la nouvelle Constitution à laquelle travaille l'Assemblée Nationale, il n'y ait qu'une seule Chambre, celle des représentans du peuple. On voit partout des placards affichés aux coins des rues pour inviter à signer la pétition.

ESPAGNE. MADRID, 10 *juillet*. — Cabrera, entré en Espagne, a été battu à la première rencontre, mais on a lieu de craindre, dit-on, que l'insurrection montémolinaise ne prenne de grandes proportions.

— On lit dans une correspondance de Madrid, publiée par le *Morning-Post* du 12 :

« La reine d'Espagne a reçu dernièrement une leçon. Les médecins lui ont défendu l'exercice du cheval. Les voitures sont d'ordinaire attelées de mules qui ont l'allure plus douce que le cheval. Lorsque S. M. aura atteint le troisième mois de sa grossesse, cet heureux événement sera annoncé par la *Gazette*.

« Il paraît que l'argent manque complétement au comte de Montemolin, qui serait forcé de recourir à des exactions et à des contributions forcées dans les provinces. M. Olozaga a eu une entrevue avec le comte de Montemolin. Le résultat a été que M. Olozaga a écrit à ses amis en Espagne que les négociations étaient impossibles avec les carlistes. Espartero se prononce de même; il a sévèrement désapprouvé la conduite de M. Salamanca, qui avait fourni au général Elliot des fonds pour soulever la Navarre. La grande difficulté, c'est de faire entrer des armes en Espagne. La France n'en donne pas. Cependant les progressistes cherchent à se procurer en Angleterre 10,000 fusils. »

PORTUGAL.—On lit dans le *Morning-Herald* du 17 :

« Nous avons des nouvelles de Lisbonne du 9; le pays était toujours très tranquille. La session parlementaire a été prolongée par décret royal jusqu'au 1er août. On croyait à une modification du cabinet immédiatement après la clôture des cortès. Le comte de Thomar (Costa Cabral) devait entrer dans le cabinet comme ministre de l'intérieur. Le maréchal Saldanha devait rester président du conseil et reprendre le portefeuille des affaires étrangères. Le comte de Toyal devait être de nouveau ministre des finances.

SUISSE. BERNE, 10 *juillet*. — La Diète a été saisie aujourd'hui de la question la plus grave peut-être, après l'affaire de la révision du Pacte fédéral de toutes celles dont elle a à s'occuper dans cette session, puisqu'elle touche intimement aux rapports de droit public européen et de droit international.

Il s'agissait de prononcer la garantie fédérale de la constitution qui a définitivement transformé la principauté de Neuchâtel en une république formant le vingt et unième canton de la Confédération.

Après une discussion dans laquelle plusieurs députations ont démontré, pièces officielles en main, le droit qu'a l'Etat souverain de Neuchâtel de se constituer comme il l'entend dans ses rapports avec la Suisse, la garantie a été prononcée par tous les Etats. Aucun n'en a effet n'a voté contre, puisque le député de Schwytz lui même, après avoir déclaré qu'il s'associait à la satisfaction causée par les changemens politiques qui ont fait de Neuchâtel un canton exclusivement suisse, s'est borné à garder le protocole ouvert jusqu'à ce qu'il ait reçu de nouvelles instructions.

Ce qui a du reste caractérisé cette affaire, c'est que la totalité des députés ont accompagné leur vote approbatif des assurances les moins équivoques du plaisir que leur a fait éprouver l'événement qui a soustrait Neuchâtel à la domination prussienne.

— 14 *juillet*. — Dans la séance de la diète helvétique du 13 juillet, le président a annoncé à l'assemblée que le major bavarois de Biel lui avait remis dans une audience officielle une Note de la Confédération germanique. Dans cette Note, la Confédération germanique se plaint de ce que MM. Hecker, Heinze et autres démocrates abusent de l'autorisation qu'ils ont reçue de séjourner dans les cantons de Bâle, de Schaffhouse et de Thurgovie, pour augmenter et organiser leurs bataillons démocratiques, pour entretenir des relations commerciales avec les habitans des districts limitrophes du grand-duché de Bade et préparer une nouvelle levée de boucliers. En conséquence, la Confédération germanique demande qu'ils soient éloignés de la frontière de l'Allemagne, et prie la Diète helvétique d'enjoindre aux gouvernemens cantonaux de dissoudre et de désarmer ces bataillons, afin que les relations de bon voisinage ne soient pas interrompues. La Confédération germanique fait remarquer à ce sujet que le gouvernement français a déjà mis à exécution en grande partie, avec succès, des mesures de ce genre. La Note de la Diète germanique porte la date du 30 juin.

VARIÉTÉS.

PORTRAITS PAR UN NOUVEAU PROCÉDÉ DE DÉCOMPOSITION DE LA LUMIÈRE.

La Genèse nous apprend que lorsque Dieu créa le monde, il dit : « Que la lumière soit : et la lumière fut ! » et la lumière aussi créée se répandit à flots dans l'espace, pour faire resplendir du feu de ses rayons, les innombrables merveilles éclosés sous la main de Dieu.

Dès lors, l'homme appliqua l'intelligence que son créateur lui avait laissée après sa faute, à comprendre et étudier les agens naturels dont il était entouré. Voué au travail, obligé de chercher autour de lui les élémens de sa vie, il dut interroger avec patience et opiniâtreté l'eau, le feu, l'air, la lumière; demander à des expériences successives le secret de leur utilité, le mode de leur emploi, sonder enfin la nature sublime; telle est l'origine